

# FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

UNION FÉDÉRALE DES CADRES ET MAÎTRISES



## TRACT AUX CHEMINOTS

St-Denis, le 19/02/2026

### JOURNEE DECOUVERTE

L'article 1 Chapitre 1 § 1. du statut dispose que :  
Tout agent de la Société Nationale des Chemins de fer Français a le droit d'adhérer librement à un syndicat professionnel constitué conformément aux dispositions du livre quatrième du Code du Travail.

L'article 3.2 du GRH00148 « Droit syndical et exercice des fonctions syndicales » dispose que :  
L'agent qui désire bénéficier d'un congé syndical doit présenter sa demande à son Chef direct au moins trois jours à l'avance ; si ce délai est respecté le congé ne peut pas être refusé  
GRH00148 droit syndical et exercice des fonctions syndicales

Le **syndicat UFCM-CGT des Centraux Est Parisien** vous convie à une journée découverte qui se déroulera le :

**Mardi 14 avril 2026 à 09h00**

Au siège du syndicat CGT des Centraux Est Parisien

#### CAMPUS RIMBAUD

Si vous souhaitez y participer, vous pouvez remplir le coupon-réponse ci-dessous et le remettre en direct ou contacter le syndicat à l'adresse mail suivante : [syndicatcep.cgt@gmail.com](mailto:syndicatcep.cgt@gmail.com).

Vous recevrez alors un mail de confirmation.

Il vous suffira par la suite de signaler votre absence au plus tard 3 jours avant la date prévue, comme précisé dans l'encart ci-contre.

Vous recevrez alors, le jour de la réunion, un chèque congé à transmettre à votre GU.

**Nous vous attendons nombreux !**

Contact : [syndicatcep.cgt@gmail.com](mailto:syndicatcep.cgt@gmail.com)

NOM :

Prénom :

LPA :

Service :

Mail de contact :

Téléphone :

*(Nécessaire pour la confirmation)*

Assistera à la journée découverte